

Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone 031 633 75 91
Télécopie 031 633 75 97
info.ai@sta.be.ch
www.be.ch

Berne, le 27 janvier 2006

(ck/bu::odma\pcdocs\docssta\247503\1)

Promotion économique du canton de Berne Bilan et optimisation

oid. La Promotion économique du canton de Berne a soutenu 572 projets de 1998 à 2005. Les entreprises concernées ont créé ou prévoient de créer 9340 emplois pour des investissements de 2,8 milliards de francs. La politique des clusters, qui a fait la preuve de son efficacité, est renforcée par la création de l'association du cluster de l'industrie de précision du canton de Berne. Pour que le canton de Berne puisse continuer à jouer un rôle moteur, la conseillère d'Etat Elisabeth Zölch-Balmer, directrice de l'économie publique, a adopté des mesures d'optimisation dans plusieurs domaines : promotion du site économique bernois (concentration sur la France, l'Allemagne et les Etats-Unis), les transferts de connaissances et de technologies, l'organisation de la promotion économique.



La Promotion économique du canton de Berne (PEB) a présenté le bilan de ses activités au cours des huit années écoulées (voir communiqué séparé). Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la promotion économique, en 1998, la PEB a soutenu 572 projets. Les entreprises concernées prévoient de créer 9340 emplois et de générer des investissements de 2,8 milliards de francs. Le bilan effectif de 1998 à 2002 montre que la majeure partie des créations d'emplois et des investissements annoncés ont été réalisés. A fin 2004, les entreprises ayant obtenu un soutien financier de 1998 à 2002 ont créé 3720 emplois et produit des investissements de l'ordre de 3,3 milliards de francs.

Le succès de la politique des clusters

Le canton de Berne a lancé sa politique des clusters au milieu des années 90. Depuis, ce sont surtout l'industrie de précision, le génie médical, la télématique et les services de conseil économique qui ont été porteurs. Ces quatre clusters, qui ont enregistré une croissance supérieure à la moyenne, génèrent plus de 70% des exportations bernoises. L'industrie de précision est un poids lourd dans le canton de Berne et donc dans la politique des clusters de la PEB. L'association du cluster de l'industrie de précision du canton de Berne a vu le jour à la mi-janvier, avec le parrainage de la PEB. Cette association regroupe une soixantaine d'entreprises actives dans les techniques de précision et la microtechnique, qui souhaitent échanger des connaissances et des compétences, encourager les partenariats et développer la coopération avec les HES et les universités. Le président de l'association du cluster de l'industrie de précision du canton de Berne est Fredi Lei, membre de la direction de la société Cendres et Métaux, à Bienne.

Evaluation des instruments et des structures de la PEB

La concurrence entre les sites économiques s'est sensiblement accrue ces dernières années, au plan national comme au plan international. Pour s'adapter à cette évolution et s'imposer face à la concurrence

il est impératif d'optimiser en permanence les instruments et les structures de la promotion économique. C'est la raison pour laquelle la directrice de l'économie publique a demandé, en 2005, une évaluation de l'action de la PEB. Cette étude a été confiée au professeur Harley Krohmer, de l'Institut de marketing et de gestion de l'Université de Berne. Se fondant sur les résultats de l'étude, la directrice de l'économie publique a décidé de maintenir en l'état le système d'aide individuelle aux entreprises. Des mesures d'optimisation ont été prises dans le domaine de la promotion du site économique et dans celui des transferts de connaissances et de technologies. Les structures et l'organisation de la PEB ont été adaptées en fonction de ces décisions.

Maintien de l'aide individuelle aux entreprises

Le Conseil-exécutif a approuvé mardi dernier (24 janvier) un crédit cadre de 5,4 millions de francs en faveur de la PEB pour l'encouragement individuel des entreprises en 2006. La PEB peut ainsi poursuivre sa politique actuelle et venir en aide de manière ciblée aux entreprises établies ou souhaitant s'établir dans le canton de Berne. L'octroi d'une aide financière à ce titre est assujéti à des conditions strictes. Les critères déterminants sont le contenu novateur du projet ainsi que le nombre d'emplois créés et leur valeur ajoutée. Seuls 25% des demandes d'aide financière présentées à la PEB reçoivent une réponse favorable.

Nouveau ciblage des marchés

Les marchés ciblés par la PEB seront réorganisés en fonction de l'analyse faite par le professeur Harley Krohmer, de l'Université de Berne. La prospection sera interrompue en Italie car les investissements directs en provenance de ce pays sont inférieurs à la moyenne. Les efforts seront intensifiés en Allemagne et aux Etats-Unis ainsi qu'en France, où la prospection était en phase de test. On constate en effet une hausse des investissements directs en provenance de ces pays. Les nouveaux marchés (Chine, Inde, Japon) seront prospectés en étroite collaboration avec l'organisme de promotion économique de la Confédération (seco, réusSite : Suisse).

Réorganisation des transferts de connaissances et de technologies

Les transferts de connaissances et de technologies entre les instituts de formation et de recherche, d'une part, et les entreprises, d'autre part, sont la condition du succès dans l'innovation et de la croissance économique. Le Conseil-exécutif a adopté, mardi dernier (24 janvier) également, des mesures d'optimisation dans ce domaine.

La PEB, en collaboration avec ses partenaires innoBE et Gründerzentrum Bern, propose des conseils aux personnes qui vont fonder ou viennent de fonder leur PME dans deux domaines : la création d'entreprise et les transferts de connaissances et de technologies. Les coopératives innoBE et Gründerzentrum Bern fusionneront en 2007. Les activités opérationnelles seront reprises par innoBE SA, dans laquelle l'Université et les HES détiendront également des participations. La Direction de l'instruction publique définira, dans la convention de prestations qu'elle conclura avec les HES et l'Université, les modalités de transfert des résultats de la recherche et les conditions de coopération avec l'économie. La PEB dirigera un groupe de coordination et d'échange d'expériences dans le domaine du transfert de connaissances et de technologies.